



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES
MENAGERES**

Séance du 25 Novembre 2022
Question n°11

Tarifs 2022 des mises à disposition des bennes aux communes

L'an deux mille vingt-et-un, le **25 Novembre** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 19 Novembre 2021.

15 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 3 étaient représentés et 4 avaient donné pouvoir formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Étaient présents : Jean-Luc ANDERHUEBER, Nathalie CASTELEIN, Jacky CHIPAUX, Serge MARLOT, Eric PARROT, Patrick MIESCH, Maurice COURTOIS, Emile EHRET, Sonia BISCHOFF, Denis KUNTZMANN, Henri STASCHE, Eric BOILLETOT, François BRESSON, Michel GALMICHE, Yves TESTON.

Étaient représentés : Chantal LESOU pour Arnaud DOYEN, Jean-Baptiste REMOND pour Gilles GROSJEAN, Jacqueline UHLEN pour Jean-Marie BERLINGER

Avaient donné procuration : Maryse GARNICHET à Eric BOILLETOT, Benoît CORNU à Yves TESTON, Patrick CARDOT à François BRESSON, Manon FURTER à Hervé UHLEN.

Étaient Excusés : Maxime BELTZUNG, Manon FURTER.

Étaient Absents : Patrick DEMOUGE, Alain FESSLER, Jean-Louis SALORT, Elisabeth WILLEMAIN, Luc SENGLER.

Secrétaire de séance : Nathalie CASTELEIN

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	22

Vote		
Pour	Contre	Abstention
22	0	0

Date de Convocation : 19 Novembre 2021

Date d'affichage : 2 Décembre 2021

DELIBERATION

VU la délibération n°8 du 21 Novembre 2019 validant les tarifs de mise à dispositions des bennes pour 2020,

Vu la délibération n°8 du 12 Novembre 2020 validant les tarifs pour les différents services du SMICTOM au 1^{er} Janvier 2021,

Une délibération a été prise en date du 21 Novembre 2019 pour la mise à disposition de bennes de 30 m³ à disposition des collectivités ou associations.

Lors du Comité Syndical du 12 Novembre 2020, il avait été décidé d'appliquer un forfait de 10 € par facture pour frais de gestion tout en maintenant à prix coutant les locations et les traitements (sauf les encombrants à 91 € HT la tonne hors TGAP).

Il s'avère nécessaire de mettre à jour les tarifs de mise à disposition des bennes pour 2022 à la demande de Coved.

Les nouveaux tarifs, à compter du 1^{er} Janvier 2022, seraient donc :

Distance aller/retour entre Etueffont et site de dépose	Forfait Mise à disposition tarif 2022
0 - 10 Kms	100.80 €
11 - 20 Kms	150.00 €
21 - 30 Kms	208.80 €
31 - 40 Kms	254.40 €
41 - 50 Kms	304.80 €

L'augmentation par rapport aux précédents tarifs est de l'ordre de 4 %.

Le coût de traitement des déchets concernés par la mise à disposition de bennes, ainsi que les éventuels coûts de transport d'Etueffont vers la filière de traitement, s'ajouteront aux tarifs de mise à disposition.

Ne connaissant pas le nombre de demandes formulées pour l'année 2022, il est impossible de déterminer un tarif unique et solidaire pour toutes les communes.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de valider ces tarifs pour l'année 2022.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président
Patrick VIESCH

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du
et de la publication le 2 Décembre 2021

30 Novembre 2021